

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 13 décembre, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 7 décembre 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 7 décembre 2021.

**Sont présents les conseillers municipaux suivants** : Xavier ANCKAERT, Godwill BABALAO, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Nathalie BOUILLARD, Frédérique CLOTEAU, Pascal DALIGAULT, Flavien DELÉTRE, Valérie DESQUESNE, Jean ELISABETH, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Alain LEQUERTIER, Patrice MÉCHE, Hervé PONDEMER et Anne ROELANDT.

### Ont donné pouvoir :

Catherine CAILLY à Valérie DESQUESNE  
Valérie CATHERINE à Pascal DALIGAULT  
Nathalie COLLIBEAUX à Nathalie BOUILLARD  
Florence DUQUESNE à Pascal BILLARD  
Nadine LECHATILLIER à Anne ROELANDT

Najat LEMERAY à Brigitte LAIR  
Isabelle LEPESTEUR à Sylvain GASCOUIN  
Sylvain DELANGE à Hervé PONDEMER  
Laëtitia BOISSEE à Godwill BABALAO

**Absents excusés** : Patrick FENOUIL et Angélique MOUROCQ

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20211213-21\_04050-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2021  
Date de réception préfecture : 17/12/2021

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 8-8-1
- en exercice : 29	- pour : 27	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 18	- contre : 0	
- votants : 27	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 11 octobre 2021 a été adopté à l'unanimité		

### **DÉL-2021/141 – Rapports d'activité 2020 – Service eau potable et assainissement non collectif de Condé-en-Normandie et service assainissement collectif des communes déléguées de Condé-sur-Noireau et Saint-Germain-du-Crioult**

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriale, il est nécessaire de présenter chaque année au conseil un rapport sur le prix et la qualité de service (RPQS) du service public d'eau potable et d'assainissement.

La commune est concernée pour le service d'eau potable pour tout son territoire (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, elle est intégrée au SIAEP Clecy-Druance).

Concernant l'assainissement collectif, l'un des rapports porte sur la commune déléguée de Saint-Germain du Crioult et l'autre sur la commune déléguée de Condé sur Noireau.

Le rapport d'assainissement non collectif concerne certaines parties de territoires de l'ensemble des communes déléguées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **PREND** acte de ces rapports,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires

Extrait certifié conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 13 décembre 2021

Le Maire,  
Valérie DESQUESNE

